



**HAL**  
open science

# Épitaphes, inscriptions et textes funéraires pour la famille ducale de Normandie (de Rollon à Mathilde) : une nécropole sans corps

Vincent Debiais

► **To cite this version:**

Vincent Debiais. Épitaphes, inscriptions et textes funéraires pour la famille ducale de Normandie (de Rollon à Mathilde) : une nécropole sans corps. Fécamp et les sépultures des ducs de Normandie. Actes du colloque de Fécamp, Nov 2007, Fécamp, France. n.p. halshs-01368352

**HAL Id: halshs-01368352**

**<https://shs.hal.science/halshs-01368352>**

Submitted on 19 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Épithaphes, inscriptions et textes funéraires  
pour la famille ducale de Normandie (de  
Rollon à Mathilde) : une nécropole sans corps.**

Vincent DEBIAIS

*Épithaphes et poèmes funéraires*

La composition de poèmes funéraires à la mort des grands personnages de l'aristocratie laïque ou ecclésiastique est un phénomène connu pour l'ensemble de la période médiévale. Elle est généralement le fait des poètes les plus en vue et concerne des pièces variées, aussi bien dans leur forme que dans leur contenu. Il n'est pas le lieu ici d'établir la liste de l'ensemble des auteurs médiolatins ayant composé un ou plusieurs poèmes funéraires, mais signalons tout de même qu'il manque à ce jour une véritable étude de fond sur le sujet. On mentionnera simplement les noms de Venance Fortunat<sup>1</sup> et de

---

1. Pour Venance Fortunat, on verra l'édition récente et de très bonne qualité de ses poèmes dans VENANCE FORTUNAT, *Opera*, t. I, éd. et trad. St. di Brazzano, Rome 2001, 680 p.

Sidoine Apollinaire<sup>2</sup> pour le haut Moyen Âge, et surtout ceux d'Alcuin<sup>3</sup>, Raban Maur<sup>4</sup>, Paul Diacre<sup>5</sup> ou Micon de Saint-Riquier<sup>6</sup> pour l'époque carolingienne, particulièrement productive à ce sujet. Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, il faut réserver une place particulière à Baudri de Bourgueil<sup>7</sup> et à Marbode de Rennes<sup>8</sup> bien sûr, mais également à Hildebert de Lavardin<sup>9</sup> ou Orderic Vital<sup>10</sup>. Il s'agit, dans la plupart des cas, de produire un éloge funèbre en vers, en vantant les qualités morales du défunt, en rappelant l'excellence des actions accomplies sa vie durant, en demandant à Dieu le salut de son âme, en appelant le secours de ses intercesseurs. Si la qualité des textes est évidemment inégale, l'ensemble de cette production peut cependant être rassemblée dans un corpus relativement homogène qui traduit un aspect original de la commémoration et de la célébration funéraire au Moyen Âge, et qui atteste dans le même temps de la circulation du souvenir des défunts dans l'espace littéraire.

- 
2. SIDOINE APOLLINAIRE, *Poèmes*, éd. et trad. A. Loyen, Paris, 1960, 200 p.
  3. Pour Alcuin, on verra l'édition ancienne mais toujours non remplacée dans *M.G.H., Poetarum latinorum medii aevi*, t. I, éd. E. Düemmler, 1881 et 1964, p. 305-343 ; on verra aussi le travail remarquable pour l'identification des poèmes d'Alcuin : *Clavis scriptorum latinorum medii aevi. Auctores Galliae (735-987), t. II : Alcuin*, éd. M.-H. Jullien et F. Perelman, Turnout, Brepols, 1999.
  4. Pour les pièces les plus représentatives de cet auteur, on verra le très pratique *Selecta carmina medii aevi*, éd. A. Michel, Avignon, 1960.
  5. *M.G.H., Poetarum latinorum medii aevi*, t. I, éd. E. Düemmler, 1881, p. 46-86.
  6. *M.G.H., Poetarum latinorum medii aevi*, t. III-2, éd. L. Traube, 1964, p. 297-333.
  7. BAUDRI DE BOURGUEIL, *Poèmes*, texte établi, traduit et commenté par J.Y. Tilliette, Paris, les Belles-Lettres, 1998, 2 vols.
  8. Il manque toujours une édition critique des poèmes de Marbode de Rennes ; par défaut, on verra avec beaucoup de prudence *P.L.* t. 171, col. 1719 *et sq.*
  9. HILDEBERT DE LAVARDIN, *Carmina minora*, éd. B. Scott, Leipzig, 1969, 76 p.
  10. ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, éd. et trad. M. Chibnall, Oxford, 1969-1990, 5 vols.

Un grand nombre de ces compositions renferment, en plus de l'éloge, des considérations proprement tumulaires, et associent le texte au devenir du corps et aux conditions de son inhumation. Les formulations sont diverses, l'aspect funéraire plus ou moins présent, mais les expressions tumulaires que l'on rencontre sont très proches alors des textes destinés à être gravés sur la tombe, des épitaphes, au sens étymologique du terme. Cette communauté lexicale et stylistique permet d'expliquer pourquoi les éditeurs de texte attribuent le qualificatif d'« épitaphe » aux poèmes ; cela explique également pourquoi de très nombreuses compositions littéraires sont reprises dans les corpus épigraphiques, en France comme à l'étranger<sup>11</sup>. L'édoctique n'a fait que reprendre, dans la plupart des cas, la terminologie médiévale qui attribue volontiers le nom *epitaphium* aux poèmes que l'on sait n'avoir jamais été réalisés matériellement. Pour le constater, il suffit de consulter par exemple les petits manuscrits autographes de l'*Histoire ecclésiastique* conservés à la Bibliothèque nationale de France et voir comment Orderic Vital lui-même signale en marge du récit les poèmes funéraires qu'il rapporte ou qu'il compose<sup>12</sup> ; on trouve dans les deux cas le mot *epitaphium* tracé à l'encre noire à gauche des vers. C'est également le terme que l'on trouve dans les plus anciens témoins manuscrits de l'œuvre

---

11. On verra par exemples les textes composés par Orderic Vital repris dans le volume 22 du *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, consacré à la Normandie et certains textes de Baudri de Bourgueil dans le volume 23, consacré à la Bretagne et à l'ouest de la France. *Corpus des inscriptions de la France médiévale. Tome 22 : Normandie*, éd. Robert Favreau et Jean Michaud, Paris, CNRS éditions, 2002, 410 p. + pl. (désormais *CIFM*) ; *CIFM. Tome 23 : Bretagne, Vendée, Loire-Atlantique*, éd. Vincent Debiais, Paris, CNRS éditions, 2008 (à paraître).

12. BnF, ms. lat. 5123 et 5124, par exemple f° 303.

poétique de Baudri de Bourgueil et d'Hildebert de Lavardin<sup>13</sup>. Le Moyen Âge offre de fait des exemples assez nombreux de textes rédigés par de grands poètes et effectivement tracés sur les monuments funéraires, l'épithaphe composée par Alcuin pour le pape Hadrien I<sup>er</sup> n'étant que l'une des manifestations les plus prestigieuses de ce phénomène<sup>14</sup> (fig. 1). La multiplication des formules tumulaires, la volonté de contextualiser l'écrit dans un environnement sensible – volonté qui apparaît dans le poème par la répétition des déictiques topographiques et par les références au contexte (église, autel, croix, tombeau) – révèlent une intention épigraphique de la part de l'auteur. Bien plus, en composant un texte dont l'objectif premier est de porter à la connaissance du plus grand nombre des informations sur le défunt, le poète se place dans une logique publicitaire propre à la production des inscriptions médiévales<sup>15</sup>. Aussi la problématique n'est-elle donc pas de savoir si un texte écrit par un poète a réellement été gravé sur la tombe du défunt, mais bien plus de déterminer si le poème possède les caractéristiques lexicales, stylistiques et fonctionnelles qui le transforment potentiellement en une composition épigraphique.

Indépendamment de la qualité intrinsèque du texte produit, se pose la question de l'objectif de la composition. En

---

13. On verra en particulier pour Baudri de Bourgueil le manuscrit Vatican, ms. reg. lat. 1351.

14. *M.G.H., Scriptores*, t. 1, Hanovre, 1826, p. 36 ; J.B. de Rossi, « L'inscription du tombeau d'Hadrien I<sup>er</sup> composée et gravée en France par ordre de Charlemagne », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'E.F.R.*, 8, 1888, p. 478-501.

15. FAVREAU, R., « L'épigraphie médiévale », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. XII, 1969, p. 393-398, p. 395 : « Si la définition de l'épigraphie semble devoir être fondée sur le contenu plutôt que sur la forme, les objectifs de l'épigraphie paraissent aussi devoir être commandés en premier lieu par ce contenu, c'est-à-dire par cet élément d'information qu'à un moment donné on a voulu porter à la plus large connaissance [...] ».

un mot, on doit envisager le rôle d'une telle surenchère poétique dans la célébration du souvenir funéraire, surtout quand on connaît la réalité épigraphique de l'inhumation d'un défunt confrontée au corpus des poèmes produits à son intention (absence ou présence d'une épitaphe, contenu de l'inscription, mise en forme du texte, etc.). En 1107 par exemple, à la mort de Guillaume de Ros<sup>16</sup>, abbé de la Trinité de Fécamp, plusieurs disciples et élèves du défunt composèrent des textes en prose ou en vers ; d'après Orderic Vital, c'est le poème composé par Hildebert de Lavardin qui fut finalement gravé sur le couvercle de la tombe de Guillaume, autrefois placée devant l'autel de la Vierge, dans l'église du monastère<sup>17</sup>. On connaît en outre une inscription sur plomb posée dans le tombeau de l'abbé<sup>18</sup>, conservée aujourd'hui encore au musée de Fécamp (fig. 2). Ce texte fut par la suite mis en vers par un moine de Saint-Germer-de-Fly, ce nouveau poème étant à son tour rapporté par Orderic Vital, dans l'*Histoire ecclésiastique*<sup>19</sup>. La complexité du dossier funéraire de Guillaume de Ros fait de lui un *apax* dans la production épigraphique française du Moyen Âge central et ne permet donc pas de saisir complètement le rôle de la multiplication des textes funéraires destinés à un seul défunt. En revanche, le corpus des inscriptions (réelles ou littéraires) composées pour la famille ducale de Normandie entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle fournit quelques pistes de réflexion à ce sujet, notamment autour du thème d'une éventuelle « nécropole

---

16. *CIFM* 22, 163, p. 248-249.

17. ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, t. VI, p. 318 : *Speciale tamen epitaphium quod Hildebertus Cenomanensis episcopus edidit, elegerunt aureisque litteris carraxatum sic super illum imposuerunt*. *CIFM* 22, p. 248.

18. *CIFM* 22, 164, p. 249-250.

19. ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, t. VI, p. 140.

littéraire » et de son rôle dans les ambitions politiques et lignagères des ducs.

### ***Constitution et caractéristiques du corpus normand***

Les textes à destination épigraphique pour la famille ducale de Normandie sont nombreux ; on compte en effet au moins quinze inscriptions, réelles ou non, composées entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, de Rollon, mort en 932<sup>20</sup> à Mathilde, décédée en 1167<sup>21</sup>. La date du décès d'un personnage ne correspond que très rarement à la date de composition du poème funéraire d'une part, et d'autre part à la date de réalisation matérielle de l'inscription, quand celle-ci peut être attestée. Ce décalage chronologique donne une première indication quant à la fonction des poèmes ; s'ils se distinguent ainsi des compositions pour les rouleaux des morts, effectuées par définition au moment de l'annonce du décès, ils possèdent un point commun supplémentaire avec la documentation épigraphique réelle qui peut, elle aussi, avoir été réalisée après la mort du défunt. Les objectifs poursuivis par les poèmes ne seraient donc pas très éloignés, sur ce point-ci du moins, du rôle des épitaphes proprement dites, à savoir communiquer les informations relatives au défunt, au décès, à la sépulture et à la commémoration.

La forme des textes destinés à la famille ducale normande est assez homogène, si l'on fait exception de l'inscription qui ornait autrefois la tombe du prince Robert,

---

20. *CIFM* 22, 187, p. 276-279.

21. *CIFM* 22, 70, p. 131.

mort à la fin du X<sup>e</sup> siècle et inhumé à l'abbaye de la Trinité de Fécamp<sup>22</sup>. Il s'agit en effet de la seule composition qui ne soit pas métrique, les autres textes se composant d'hexamètres ou de pentamètres, parfois couplés en distiques élégiaques. Le corpus fait état de l'omniprésence de la rime léonine, surtout aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. En dehors de cette spécificité, les compositions sont généralement assez simples et les enchaînements des rimes notamment font preuve de peu d'originalité, surtout si on les compare à d'autres ensembles du corpus épigraphique de la Normandie médiévale. Les textes se caractérisent également par l'omniprésence de la *poesis*, entendue ici non pas tant dans son acception formelle mais plutôt dans sa capacité à susciter l'évocation chez le lecteur. Il suffit pour s'en rendre compte de revenir vers l'épitaphe du prince Robert et de constater à quel point son auteur a voulu faire du texte une évocation du défunt et de sa mort, bien plus que d'en dresser un portrait empirique, comme c'est souvent le cas dans les inscriptions tumulaires. Il évoque ainsi le baptême du prince pour informer le lecteur que le défunt est un enfant ; il entend susciter sa peine et favoriser la commémoration de Robert en décrivant l'instant de la mort dans ces termes : *cum susceptus esset de sacro fonte intus vestibus in albis suis*<sup>23</sup>. Bien qu'il ne s'agisse pas de vers,

---

22. CIFM 22, 161, p. 245-247 : *Sub hoc titulo quiescunt membra pueri Roberti, filii consulis Ricardi, qui cum susceptus esset de sacro fonte intus vestibus in albis suis perrexit ad Dominum kalendas marci. Requiescat anima ejus in Christi nomine. Amen.* Trad. : Sous cette épitaphe reposent les membres du jeune Robert, fils du comte Richard ; après qu'il eût été engendré de la fontaine sacrée, revêtu de ses vêtements blancs, il s'en alla vers le Seigneur, aux calendes de mars [1er mars]. Que son âme repose au nom du Christ. Amen. Voir l'article que lui consacre J. Le Maho dans ce volume.

23. Les expressions *fons sacra* pour la cuve baptismale et *vestibus albis* pour les vêtements du baptisé font partie du vocabulaire métrique traditionnel de l'épigraphie, et ce depuis l'époque chrétienne ; elles ont été employées par les poètes carolingiens, dont Alcuin, et par leurs successeurs dans des



l'inscription de Robert a été pensée comme un texte poétique ; l'expression *sub hoc titulo* qui ouvre l'épithaphe constitue d'ailleurs une partie d'hexamètre et on la retrouve à ce titre au vers 2 de l'épithaphe du duc Rollon, à la cathédrale de Rouen<sup>24</sup>. Dans le texte pour Robert, la mort est décrite de la même façon par une paraphrase elle aussi courante en épigraphie funéraire (*perrexit ad Dominum*) employée à son tour pour garantir l'évocation.

### ***Localiser la tombe***

Au-delà de l'influence de la *poesis*, l'épithaphe du prince Robert a la volonté d'identifier précisément la localisation de la sépulture de l'enfant. Elle s'ouvre ainsi sans ambiguïté par la formule tumulaire : *sub hoc titulo quiescunt membra pueri Roberti*. Il s'agit-là d'une constante au sein du corpus que nous évoquons ici, les textes se caractérisant par leur application à identifier le lieu de l'inhumation et à en rappeler la permanence, et ce quelles que soient la date et les circonstances de composition des inscriptions. Le premier poème pour Rollon le faisait comme l'épithaphe du prince Robert : *Rollo sub hoc titulo clauditur in tumulo* ; le second texte le fait quant à lui par l'expression plus courante : *Rollo (...) hic jacet in tumulo*. La seconde épithaphe de Guillaume Longue-Epée, rédigée sans doute au XIII<sup>e</sup> siècle, évoquait la sépulture du duc dans une formule très proche de celle employée dans le second texte pour

---

compositions destinées à orner les monuments funéraires ou à commenter les programmes iconographiques.

24. *CIFM* 22, 187, p. 276-279.

son père<sup>25</sup> : *Guillelmus Longa vocatus Spata Deo gratus jacet hic tumulatus*. On lit ensuite dans l'épithaphe pour Richard II, mort en 1026<sup>26</sup> : *dux Richardus jacet hac sub mole secundus* ; dans le texte pour Guillaume le Conquérant, à Saint-Etienne de Caen<sup>27</sup> : *rex magnus parva jacet hac Guillelmus in urna* ; dans la belle composition pour Mathilde, sa femme, à la Trinité de Caen<sup>28</sup> : *Egregie pulchri tegit haec structura sepulcri moribus insignem germen regale Mathildem* ; dans l'épithaphe de la comtesse Sybille à la cathédrale de Rouen, vers 1103<sup>29</sup> : *comitissa Sibillia hoc jacet in tumulo condita facta cinis* ; dans le vers 2 de l'inscription pour Mathilde, morte en 1167, on trouve enfin la formule très simple<sup>30</sup> : *hic jacet henrici filia sponsa parens*.

La localisation de la sépulture est l'une des fonctions principales de l'inscription tumulaire et les compositions pour la famille ducale de Normandie ne se distinguent donc pas en cela du corpus épigraphique funéraire en général. En revanche, l'aspect tumulaire disparaît très fréquemment des poèmes composés par les auteurs du Moyen Âge, y compris de ceux dont la réalisation matérielle est annoncée par le poète lui-même. Qu'on retourne, pour le constater, vers certains textes de Baudri de Bourgueil ou d'Hildebert de Lavardin qui se contentent d'accumuler les épithètes laudatives pour créer un

25. *CIFM* 22, 188, p. 280-282. Trad. : Guillaume appelé Longue-Épée, cher à Dieu, gît ici inhumé.

26. *CIFM* 22, 162, p. 247-248. Trad. : Le duc Richard II gît sous cette masse.

27. *CIFM* 22, 12, p. 46-48. Trad. : Le grand roi Guillaume, gît en ce modeste tombeau.

28. *CIFM* 22, 16, p. 51-54. Trad. : Digne d'excellence, l'architecture de ce remarquable tombeau recouvre Mathilde, de descendance royale, insigne par ses mœurs.

29. *CIFM* 22, 192, p. 286-287. Trad. : La comtesse Sibylle gît enfouie dans ce tombeau, devenue cendres.

30. *CIFM* 22, 70, p. 131. Trad. : Ci-gît d'Henri, la fille, l'épouse, la mère.

éloge funèbre mais qui se gardent d'évoquer la tombe ou les conditions d'inhumation<sup>31</sup>. En Normandie, les données sont différentes et l'on se doit de signaler l'application des poètes à localiser la sépulture et à unir tombeau et inscription dans une composition funéraire unique.

Cette caractéristique, qu'il faut reconnaître comme spécifiquement normande, a deux conséquences importantes pour notre propos. Elle permet d'une part de faire exister dans le texte l'idée de l'inhumation et, dans le cas où le corps viendrait à disparaître (comme c'est souvent le cas ici), le poème funéraire se trouverait alors dans la capacité d'attester de son existence et de sa localisation. Elle permet d'autre part de réunir par l'écrit des corps dispersés dans différents lieux d'inhumation<sup>32</sup> (Caen, Fécamp, Rouen, l'abbaye du Bec, plus tard l'Angleterre) et de créer ainsi, dans l'espace littéraire, une nécropole ducale par la compilation des inscriptions faisant mention des informations tumulaires. C'est l'un des artifices narratifs utilisés par Orderic Vital dans l'*Histoire ecclésiastique*, œuvre dans laquelle le récit est rythmé par la copie des inscriptions que l'auteur rapporte ou compose pour les défunts qu'il évoque. Il rassemble ainsi en un lieu unique (celui du texte) des *monumenta* dispersées dans l'espace qu'il décrit, qu'elles concernent aussi bien un lignage qu'une institution ecclésiastique ou monastique, un territoire, etc.

---

31. On verra par exemple BAUDRI DE BOURGUEIL, *Poèmes*, t. I, p. 40, n° 16 : poème pour Noël, abbé de Saint-Nicolas d'Angers [texte, traduction].

32. MUSSET, L., « Les sépultures des souverains normands : un aspect de l'idéologie du pouvoir », *Autour du pouvoir ducal normand (xe-xiie siècles)*, Caen, 1985 (Cahiers des Annales de Normandie, 17), p. 19-44.

### *Narration et commémoration*

Si le caractère tumulaire ne saurait manquer aux textes destinés à la famille ducale normande, l'aspect obituaire est en revanche moins systématique. Il est absent des deux inscriptions composées pour Rollon, de la première épitaphe de son fils Guillaume, de celle de Richard II, du texte pour la comtesse Sybille et de l'inscription pour Mathilde, à l'abbaye du Bec. Quand la date du décès est mentionnée, celle-ci subit les contraintes de la métrique des textes qui l'accueille, et prend de fait une forme plus ou moins légère. La seconde épitaphe pour Guillaume Longue-Épée donne ainsi simplement, aux vers 6-7<sup>33</sup> : *anno centeno nonies duo cum quadrageno defert in menbris ter seva luce decembris*, alors que le texte pour Guillaume le Conquérant, à Caen est plus complexe, puisque le duc serait mort *ter septem gradibus se voverat atque duobus Virginis in gremiis Phebus*<sup>34</sup>.

Parmi les textes qui contiennent une mention obituaire, il faut distinguer l'inscription de Guillaume Longue-Épée, qui donne l'année du décès, de celles qui se contentent de placer la mort dans le calendrier annuel (donc liturgique), comme celle du Conquérant ou celle du prince Robert, qui donne *perrexit ad Dominum kalendas marci*. Le fait que la majorité des mentions obituaires appartiennent à ce second groupe conduit tout naturellement à penser que l'objectif des compositions est d'inviter à la commémoration liturgique, à date fixe, de la mémoire des défunts, comme c'est généralement le cas avec les

---

33. *CIFM* 22, 188, p. 280-282, deuxième épitaphe, v. 6-7. Trad. : L'an 942, le troisième jour de décembre, il rend compte de sa chair.

34. *CIFM* 22, 12, p. 46-48. Trad. : Phébus avait accompli trois fois sept et deux révolutions dans le giron de la Vierge lorsqu'il mourut.

mentions épigraphiques de l'obit. La dilution de ces informations au cœur des textes invite cependant à nuancer cette conclusion ; les renseignements temporels sont trop peu nombreux et noyés dans la masse poétique, et ils sont généralement trop imprécis pour garantir le succès de la commémoration. Aussi les poèmes épigraphiques ne servent-ils pas à marquer le déroulement du temps par la réalisation d'un témoin, littéraire ou matériel, attestant de l'existence et de la fin d'un personnage. Ils se distinguent en ce sens assez nettement des textes narratifs produits simultanément, sous forme de *gesta* ou de chronique, dans lesquelles la datation des événements et le soin apporté à l'enchaînement des faits traduisent la volonté des auteurs d'inscrire le personnage, le lignage ou l'institution dans le cours de l'histoire universelle. Si les deux types de textes doivent être rassemblés au moment de compiler les écrits médiévaux concernant un personnage, ils obéissent à deux principes d'écriture différents, avec des fonctions distinctes.

La narration n'est pourtant pas absente des textes que nous étudions. Il s'agit bien au contraire d'un caractère très prononcé dans plusieurs compositions, en particulier dans les inscriptions rédigées au XI<sup>e</sup> siècle pour Rollon et Guillaume Longue-Épée et pour lesquels on sent l'influence des chroniqueurs et des historiens, en particulier Dudon de Saint-Quentin. Ainsi, dans la première épitaphe de Rollon est-on frappé par l'accumulation des verbes d'action dans la création de ce qu'il faut bien considérer comme une courte chronique métrique des actions militaires du premier duc : *divicit, dedit profugos, egit ut jurarent atque tributa darent, cepit Bajocas,*

*superavit Parisios, implevit arva, init foedus*. Si les déictiques temporels sont peu nombreux dans ce texte (seul *post* au vers 15 marque l'enchaînement chronologique des actions<sup>35</sup>), la succession des faits apparaît d'elle-même et le lecteur assiste au récit des campagnes de Rollon. En revanche, les actions ne sont pas complétées par leur date et la mention de trente années, au vers 13, n'a d'autre objectif que d'évoquer, dans le cadre de la *poesis*, la dureté des combats entre les armées rivales<sup>36</sup> (*annis triginta gallorum cedibus arva implevit pigro bella gerens Karolo*). Là où les *gesta* auraient fait le choix de la précision chronologique, les poèmes épigraphiques cherchent à mettre l'accent sur quelques aspects bien précis de la vie des défunts, pour créer une image partielle, en lien avec la commémoration et l'écriture sur la tombe. Dans la première épitaphe pour Guillaume Longue-Épée (contemporaine de la précédente), le contenu est beaucoup moins militaire, mais le texte présente une nouvelle fois un récit des actions du duc, notamment en faveur de Jumièges et de Rouen. Les verbes d'action sont nombreux : *defendere, regere, reparare, decrevit ferre*. Contrairement à ce que l'on trouvait chez Rollon, le texte pour Guillaume choisit cette fois-ci d'insister sur les qualités morales du duc, comme c'est souvent le cas dans l'épigraphie funéraire du Moyen Âge central. Cependant, au lieu d'accumuler les épithètes laudatives, le texte pour Guillaume préfère le récit, même si l'évocation poétique dresse de fait un portrait moral élogieux.

---

35. *CIFM* 22, 187, p. 277-279, première épitaphe, v. 15 : *post multas strages praedas incendia cedes*. Trad. : Après tant de dévastations, ravages, incendies et massacres.

36. Trad. : Trente années durant il satura de carnages les terres gauloises dans les guerres qu'il mena contre Charles.

La narration des faits d'armes se retrouve dans le texte pour Guillaume le Conquérant à Saint-Etienne de Caen, avec les verbes *rexit*, *vicit*, *optinuit*, *cohercuit* et *applicuit*. Orderic Vital nous apprend que ce texte a été composé par l'archevêque d'York Thomas, mais que plusieurs autres compositions avaient été réalisées pour le défunt<sup>37</sup>. On sait en effet que Baudri de Bourgueil avait écrit un court poème de 6 vers, que Geoffroi de Cambrai, prieur de Winchester, avait lui aussi composé 12 vers en l'honneur du duc tandis que Raynaud, archidiacre de Saint-Maurice d'Angers, avait rédigé un *planctus*<sup>38</sup>. Dans l'*Histoire ecclésiastique*, le choix du poème de Thomas d'York comme épitaphe (au sens étymologique du terme) est expliqué par le rang de son auteur dans la hiérarchie ecclésiastique : *Sed solius Thome archiepiscopi Eborachensis versus hujus modi, pro dignitate metropolitana, ex auro inserti sunt*<sup>39</sup>. Si l'explication d'Orderic Vital permet de mieux connaître la genèse de l'inscription, elle ne permet pas d'en expliquer la fonction. On peut dès lors imaginer que le choix des commanditaires du monument de Guillaume le Conquérant s'est porté sur le texte de Thomas justement parce qu'il possède la dimension narrative que l'on retrouve dans les inscriptions destinées à ses prédécesseurs. La cohérence dans le style littéraire de ces trois inscriptions, rédigées au cours d'un demi-siècle environ, permet d'associer les personnages et les faits qu'elles mentionnent malgré la dispersion des tombes qui les portent entre Caen et

---

37. ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, t. IV, p. 110 : *Egregii versificatores de tali viro, unde tam copiosum tema versificandi repererunt, multa concinna et preclara poemata protulerunt.*

38. DOSDAT, M., « Le deuil du roi Guillaume. Édition critique et étude du grand *planctus* sur la mort de Guillaume le Conquérant », *Annales de Normandie*, t. 27, juillet 1987, p.197-223.

39. ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, t. IV, p. 110.

Rouen ; il y a notamment une véritable communauté lexicale (dans les thèmes de la guerre et du pouvoir) entre le texte de Guillaume Longue-Épée et celui du Conquérant, communauté lexicale qui renforce sans doute l'idée de communauté lignagère, partie intégrante de la politique ducale en Normandie dès le XI<sup>e</sup> siècle. C'est aussi sans doute pourquoi la seconde épitaphe de Guillaume Longue-Épée, composée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, prend soin de rappeler, au vers 1, que le duc est né de Rollon<sup>40</sup> (*Rollonis natus*).

### ***Famille et territoire***

Cette conscience lignagère apparaît clairement dans le texte placé sur la tombe de Mathilde à la Trinité de Caen, qui s'éloigne du style de la chronique pour se concentrer sur l'ascendance prestigieuse de la duchesse de Normandie, devenue reine d'Angleterre. En quatre vers, le poème replace la défunte dans son lignage<sup>41</sup> : *germen regale Mathildem, dux Flandrita pater huic extitit Adala mater, francorum gentis Roberti filia regis, et soror Henrici regali sede potiti*. Le vers 6 permet quant à lui à Mathilde de rappeler son mariage avec Guillaume le Conquérant et de mettre en avant le rôle du couple ducal dans la fondation de l'abbaye de la Trinité<sup>42</sup> : *regi magnifico Willelmo juncta marido praesentem sedem praesentem decit et aedem*. Par son contenu, le texte tracé sur le tombeau de Mathilde réunit Guillaume et son épouse dans le

---

40. *CIFM* 22, 188, p. 280-282.

41. *CIFM* 22, 16, p. 51-54. Trad. : Mathilde, de descendance royale, naquit du duc de Flandres son père et d'Adèle, sa mère, fille du roi Robert de la race des Francs et sœur d'Henri, possesseur du trône royal.

42. *Ibid.* Trad. : Avec son mari Guillaume, roi magnifique, elle fit faire la présente abbaye et la présente église.



monastère qu'ils ont fondé et pour lequel ils ont fait d'importantes donations, malgré le fait que c'est Saint-Etienne de Caen qui accueille la sépulture du duc. La tombe de Mathilde n'est donc plus seulement pensée comme le réceptacle des restes de la reine, mais accueille au contraire le lignage dans son ensemble, tel qu'il est mentionné dans l'épithaphe, et l'associe aux prières de l'abbaye. C'est une constante pour les inscriptions funéraires féminines que de définir la défunte, surtout quand celle-ci est de haute extraction, par rapport aux éléments masculins de la famille<sup>43</sup> (le plus souvent l'époux, mais aussi le père, le frère ou le fils).

Dans le cas de la famille ducale normande, cette constante est particulièrement poussée et le second vers de l'épithaphe de Mathilde, à l'abbaye du Bec, est à ce titre des plus illustratifs : *hic jacet Henrici filia sponsa parens*. Mathilde, morte en 1167, était en effet la fille d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc, roi d'Angleterre (1100-1135), femme de l'empereur germanique Henri V (1081-1125) et mère d'Henri qui deviendra roi d'Angleterre en 1154. Constance, fille de Guillaume le Conquérant morte en 1090 et inhumée à Saint-Melaine de Rennes, était également définie, sur la croix de plomb retrouvée dans sa sépulture, par rapport à son ascendance normande<sup>44</sup> : *Anno ab incarnatione Domini 1090, indictione 13, epacta 17, concurrente uno idus augusti obiit Constantia Britanniae comitissa, Alani Fergens conjux, nobilissima Wilelmi regis*

---

43. MOUKTAFI, S., *Famille, pouvoir, mémoire : épigraphie et aristocratie*, Poitiers, 2003, mémoire de maîtrise dact.

44. *CIFM* 23, 31. Trad. : En l'an de l'Incarnation du Seigneur 1090, indiction 13, épacte 17, concurrent 1, aux ides d'août [13 août] est morte Constance, comtesse de Bretagne, très noble épouse du comte Alain Fergens et fille de Guillaume, roi des Anglais.

*anglorum filia*. Enterrée hors du domaine normand et mariée un duc de Bretagne (donc, hors du lignage), Constance réintègre, par la voie épigraphique, le milieu auquel elle appartient. Sur la question dynastique, il faut retenir un dernier point concernant la tombe du prince Robert, autrefois située dans l'abbaye de la Trinité de Fécamp. D'après les relevés anciens, on avait figuré un lion sur le tombeau accompagné de la phrase latine : *ecce vicit leo de tribu Juda radix David*. Il s'agit d'une citation de l'Apocalypse (V, 5) qu'on a généralement interprétée à partir de la symbolique médiévale du lion. D'après le *Physiologus*, les lionceaux naissent sans vie et c'est le souffle du lion qui, trois jours après leur naissance, les anime ; de là, les bestiaires ont fait du lion l'image de la mort et de la Résurrection, une des figures du Christ ressuscité<sup>45</sup>. Cette interprétation est parfaitement valide pour l'inscription du prince Robert, mort d'après le texte, aussitôt après son baptême. On peut toutefois se demander si la citation de l'Apocalypse n'a pas été placée sur la tombe pour sa dimension généalogique que l'on identifie parfaitement par le mot *radix*, employé à plusieurs reprises dans la Bible pour évoquer l'ascendance des rois, des prophètes ou du Christ lui-même<sup>46</sup>. Les concepteurs du message épigraphique auraient alors eu l'intention d'inscrire le défunt, fils de Richard I<sup>er</sup>, et membre de la dynastie issue de Rollon, dans une ascendance prestigieuse.

La conscience communautaire ne concerne pas seulement, dans les textes, la famille, au sens restreint ou au

---

45. Favreau, R., « Le thème iconographique du lion dans les inscriptions médiévales », *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1991, p. 633-635.

46. Voir, entre autres, les passages suivants : Is. XI, 1 et XI, 10 ; Ez. XVI, 3 ; 1 Mac. I, 11 ; Rom. XV, 12 ; 1 Tim. VI, 10 ; Apoc. XXII, 16.

sens large ; elle englobe aussi le peuple normand dans son ensemble, et les inscriptions mettent en avant la place du défunt à sa tête. Dans la seconde épitaphe du duc Rollon<sup>47</sup>, rédigée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, on apprend que *Rollo ferus fortis quem gens normanica mortis invocat articulo hic jacet in tumulo*. L'épitaphe de Guillaume le Conquérant comme celle de Guillaume Longue-Épée prenaient soin de rappeler que les ducs avaient passé leur vie à régner sur les Normands (*rexit Normannos*). La générosité de la duchesse Mathilde s'adressait à l'ensemble de son peuple, comme le mentionnaient les quatre derniers vers de son épitaphe, à la Trinité de Caen. Le vers 7 de l'épitaphe de Sibylle, à la cathédrale de Rouen, est à ce titre particulièrement intéressant. Sibylle est la fille de Geoffroy, duc de Conversano. Son inscription ne manque pas de signaler ce point en rapportant qu'à sa mort « le peuple de l'Apulie pleura son enfant » ; elle signale cependant aussitôt, comme pour éviter les équivoques, que Sibylle était la maîtresse des Normands (*Normanni domina*) par son mariage avec Robert II Courte-Heuse ; cette expression est à ce titre placée en début de vers, avant le groupe *gens Apula*, la rime léonine créant un balancement très clair entre les deux termes<sup>48</sup>.

En dehors des informations tumulaires et obituaires et des renseignements familiaux, le corpus des inscriptions pour la famille ducale normande se caractérise également par un certain nombre de traits communs à l'ensemble de la documentation

---

47. *CIFM* 22, 187, p. 277-280. Trad. : Rollon, cruel et valeureux que la nation normande invoque depuis l'instant de sa mort, gît en ce tombeau.

48. *CIFM* 22, 192, p. 286-287, v. 7 : *Normanni dominam gens Apula deflet alumnam*. Trad. : Le peuple d'Apulie pleure son enfant, maîtresse des Normands.

épigraphique médiévale. Parmi eux, on notera l'insistance des textes à louer les qualités morales des défunts, qu'il s'agisse du repentir pour Rollon, de la piété pour Guillaume Longue-Épée, de la pureté pour le prince Robert, de la vaillance pour Richard II, de la générosité pour Mathilde, de la rigueur pour le Conquérant, de la vertu pour Sibylle, ou de la grandeur pour Mathilde, la mère d'Henri II. Ils emploient pour cela des expressions métriques très courantes, la plupart du temps des adjectifs ou des paraphrases formulaires. La générosité de Sibylle est ainsi évoquée par la formule *manus larga*, la piété de Mathilde par *pietatis amatrix*, les qualités de Richard II par l'enchaînement *arma decus*, le repentir de Rollon par l'adjectif *supplex*... Contrairement à ce que l'on pouvait remarquer pour l'aspect narratif des compositions, on ne repère pas de communauté lexicale d'un texte à l'autre ; c'est donc dans l'évocation des qualités morales des défunts que se crée l'individualité au sein de la nécropole littéraire ; c'est l'unicité des caractères qui façonne le récit dynastique qui s'amorce d'une épitaphe à l'autre.

### ***Intention poétique et volonté politique***

Au-delà des traits communs que l'on peut retrouver au sein des textes, il reste maintenant à déterminer si leur cohérence, tant au niveau du style que du contenu, procède d'une volonté de la part des différents auteurs ou de la part des promoteurs de la mémoire familiale ; en d'autre terme, il faut se demander s'il y a eu, au cours des XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, une quelconque intention de créer un programme épigraphique destiné à ancrer le souvenir du lignage normand dans les

différents lieux d'exercice du pouvoir des ducs. Si l'on ne possédait qu'un texte par défunt, composé plus ou moins rapidement après le décès, la question ne se poserait pas dans les mêmes termes, et on pourrait avancer uniquement la recherche de cohérence pour expliquer les similitudes éventuelles entre les inscriptions. Dans le cas présent, on compte parfois plusieurs textes pour un même personnage, rédigés à des dates, pour certaines, fort éloignées du décès. Ce décalage chronologique témoigne de la volonté des auteurs d'actualiser le souvenir des défunts dans la création d'une nouvelle inscription, adaptée dans son contenu, sa forme ou sa localisation, aux enjeux mémoriaux contemporains.

Le fait de posséder plusieurs inscriptions, rédigées à des dates différentes, pour un même défunt est assez fréquent dans la documentation médiévale. Il faut cependant distinguer plusieurs cas qui témoignent d'une intention différente de la part des émetteurs du message. On trouve d'abord la réécriture d'un même texte, à deux dates différentes, dans des graphies correspondant à chacune d'entre elle ; c'est le principe de la *translitteratio*, expliquée soit par le besoin de restaurer la première inscription, soit par la volonté d'en actualiser l'esthétique (on renverra à l'épitaphe du roi Boson, à la cathédrale Saint-Maurice de Vienne<sup>49</sup> ; fig. 3-4). Il faut ensuite considérer le cas des inscriptions augmentées à partir d'un premier texte que complète, enrichie ou transforme un texte

---

49. *CIFM* 15, 24, p. 26-29. L'inscription que l'on conserve aujourd'hui date des environs de 1216, moment où l'archevêque Jean de Bourmin refait le tombeau du roi ; on conserve encore dans le musée lapidaire de Saint-André-le-Bas de Vienne, au verso d'une épitaphe datant également de 1216, le reste de l'épitaphe primitive, en capitales carolingiennes, qui reprend les mêmes mots que la réfection du XIII<sup>e</sup> siècle (*CIFM* 15, 97, p. 96).

postérieur, comme sur le tombeau de l'infante Sancha à Saint-Isidore de León<sup>50</sup> (fig. 5). On connaît également des personnages, comme Gradlon, roi de Bretagne, pour lesquels on compose *a posteriori* une deuxième inscription qui reprend ou modifie la forme littéraire et le contenu original<sup>51</sup>. À l'inverse, on rencontre, notamment pour certains membres de la famille ducale de Normandie, des textes qui, sans modifier ni contenu ni forme littéraire, reprennent, dans un nouvel objet épigraphique, la substance de la première inscription.

C'est en particulier le cas pour Rollon et pour Guillaume Longue-Épée. Ici, les deux inscriptions que l'on possède ont été composées à plus de 150 années d'intervalle. Les épitaphes du XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute rédigées après l'incendie de 1200, sont plus courtes et synthétisent le message exposé dans les premiers textes. Elles opèrent une sélection dans la matière littéraire (qu'elle soit narrative chez Rollon, ou laudative chez Guillaume), sans pour autant changer de forme. Ce choix crée un lien entre le texte original et la seconde production, et permet de rattacher la tradition épigraphique à un modèle ancien (modèle que l'on retrouve d'ailleurs dans les

---

50. DEBIAIS, V., « Afficher pour convaincre. La construction et la promotion de la mémoire dans les inscriptions comme instrument de la propagande médiévale », *Convaincre et persuader*, Poitiers, CESCUM, 2007, p. 649-702, p. 676.

51. CIFM 23, 13. *Hoc in sarcophago jacet inclita magna propago / Gradlonus magnus brit[onum] rex mitis ut agnus / noster fundator vitae coelestis amator / Illi propitia sit semper Virgo Maria / Obiit anno Domini 405*. Trad. : D'une grande et illustre lignée, notre fondateur Gradlon, grand roi des Bretons, repose dans ce tombeau. Doux comme un agneau, il chérissait la vie céleste. Que la Vierge lui soit toujours favorable. Il est mort en 405. Le style de l'épitaphe ne peut correspondre au ve siècle et il faut vraisemblablement placer ce texte au XIII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle en raison du vocabulaire employé et de la structure métrique adoptée.

compositions pour les hauts dignitaires ecclésiastiques contemporains et dans les autres textes pour la famille ducale). Dans le même temps, les textes du XIII<sup>e</sup> siècle adoptent entre eux une forme très similaire, avec une structure métrique semblable et des constructions formulaires comparables, pour réunir les deux personnages au sein d'une même dynamique d'écriture qui existait sans doute également au niveau paléographique. Les premières épitaphes, composées probablement au moment de la dédicace de la cathédrale et du déplacement des tombeaux en 1063, donnaient la première place aux actions des défunts, la cathédrale de Rouen accueillant alors les principales sépultures ducales<sup>52</sup>. A partir de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, les ducs choisissent des lieux d'inhumation très divers, à Fécamp, à Caen ou à l'abbaye du Bec. Après 1200, quand on décide de réaliser les tombeaux monumentaux de Rollon et de Guillaume Longue-Épée à Rouen, il n'est pas superflu pour les chanoines de rappeler que leur cathédrale est le lieu traditionnel de sépulture des ducs ; c'est pourquoi la seconde épitaphe de Guillaume dit clairement au vers 2 que le défunt *jacet hic tumulatus*, alors que le texte de 1063 faisait l'économie de la formule tumulaire. La seconde épitaphe de Rollon réduit les épisodes militaires du duc aux adjectifs *ferus* et *fortis*, pour laisser la place à la localisation de sa tombe et au vœu pieux.

Cette réorganisation de la matière est encore plus frappante chez Guillaume. Dans le texte de 1063, le poète évoquait longuement les efforts du duc en faveur du monastère de Jumièges ; dans le texte composé après 1200, la place est

---

52. MUSSET, L., « Les sépultures des souverains normands », p. 30.

réservée aux chanoines de Rouen, comme on peut le lire au vers 3-4<sup>53</sup> : *panem canonicis in honore Dei genitricis contulit*. Les deux allusions à la Vierge (vers 3 et 9) renvoient directement au vocable de la cathédrale de Rouen et rapatrient de la sorte la mémoire ducale, dispersée en Normandie, au lieu de leur première inhumation. Dans les deux textes du XIII<sup>e</sup> siècle, les poètes ont accordé une place particulière au vœu pieux, à l'espoir pour les défunts de trouver le salut<sup>54</sup>. La réalisation de cette demande passe évidemment par la prière des vivants pour les morts, mais également par le service de la mémoire des défunts à l'autel par la communauté des célébrants. Dans cette insistance à la commémoration, on peut voir de nouveau l'intention des chanoines d'ancrer le souvenir des ducs dans la cathédrale grâce aux efforts qu'ils déploient pour la commémoration liturgique.

La multiplication des textes rédigés pour Guillaume le Conquérant possède une caractéristique différente de ce que l'on a pu envisager pour Rollon et Guillaume Longue-Épée. En effet, si l'on connaît plusieurs poèmes funéraires pour le Conquérant, ceux-ci ont tous été rédigés aussitôt après la mort du duc, et non à deux ou trois siècles d'intervalle comme à Rouen. La fonction de cette surenchère poétique est donc elle

---

53. *CIFM* 22, 188, p. 280, deuxième épitaphe, v. 3-4. Trad. : Il offrit le pain aux chanoines en l'honneur de la mère de Dieu. Au vers 9, on lit de nouveau : *Qui panem Christi pro matris honore dedisti*. Trad. : Toi qui donnas le pain pour l'honneur de la mère du Christ.

54. Chez Rollon, on lit, aux vers 4-5 : *Ipsi provideat sera sic clementia Christe ut semper videat sub coetibus angelicis te*. Trad. : Puisse ta clémence tardive, ô Christ, pourvoir à son salut, afin qu'il te voit toujours parmi l'assemblée des anges (*CIFM* 22, 187, p. 278). Chez Guillaume Longue-Épée : *Quid edit hoc munus hunc salvet trinus et unus*. Trad. : Que Dieu, Trine et Un, sauve qui a fait ce don (*CIFM* 22, 188, p. 281).



aussi très différente. Les textes composés par Thomas d'York, Geoffroi de Cambrai, Baudri de Bourgueil et Raynaud d'Angers ont un même contenu, au-delà de la qualité intrinsèque des poèmes<sup>55</sup>. Ils organisent en effet un discours poétique à partir de quelques thématiques, comme la grandeur militaire, les qualités politiques, le prestige du lignage, la valeur morale et la richesse matérielle. Si on ne lisait pas le nom de Guillaume dans les textes de Geoffroi de Cambrai et de Raynaud d'Angers<sup>56</sup>, on pourrait de fait appliquer les épitaphes à n'importe quel défunt de haute ascendance et de grand pouvoir. Les poèmes de Baudri et de Thomas sont plus personnels et multiplient les références historiques (la comète annonçant la victoire sur les Anglais dans le premier<sup>57</sup>, la révolte des Manceaux dans le second<sup>58</sup>).

On pourrait avoir l'impression que les poètes se répondent d'un texte à l'autre ; cependant, comme la composition des textes est simultanée, il faut plutôt voir dans ces harmoniques littéraires l'emprunt fait par les auteurs à une matière historique et narrative préexistante au sein de laquelle ils ont opéré les mêmes choix de motifs et de *topoi*. On citera en particulier l'image de l'urne étroite pour désigner le tombeau que l'on retrouve aussi bien chez Thomas que chez Geoffroi de Cambrai<sup>59</sup>, et que l'on lira par la suite dans les épitaphes pour

---

55. DOSDAT, M., « Le deuil du roi Guillaume », annexes.

56. Le vers 2 de Geoffroi de Cambrai donne ainsi *Non donant vitam, rex Guilielme, tibi*. Au vers 3 de la première strophe du *plantus* de Raynaud d'Angers, on lit : *Willelmus res hic obiit* (DOSDAT, M., « Le deuil du roi Guillaume », annexes).

57 v. 2 : *Anglos innumeris stragibus obtinuit* (*ibid.*, p. 222).

58. v. 3 : *et Cenomanenses virtute coërcuit enses* (*ibid.*, p. 221).

59. Chez Thomas d'York, on lit au vers 5 : *rex magnus parva jacet hic Guillelmus in urna*. Au vers 6 de Geoffroi de Cambrai, on lit : *Nunc opibus nudum te domus arcta tenet* (*ibid.*, p. 221-222).

les Plantagenêt<sup>60</sup>. On pourrait aussi signaler l'image de la justice évoquée par Thomas, par Geoffroi et par Raynaud, les victoires sur les Anglais, présentes dans les quatre textes, etc. De même que le grand *planctus* pour Guillaume le Conquérant se nourrit des *gesta Guillelmi* de Guillaume de Poitiers<sup>61</sup>, les poèmes funéraires pour le prince s'alimentent de l'ensemble de la matière historique le concernant et on suppose, derrière les formulations communes et les références croisées, la conscience des auteurs de créer un corpus poétique complémentaire dans le but d'assurer le triomphe de la mémoire de Guillaume et la célébration du pouvoir ducal dans son ensemble. Baudri, par exemple, rédige trois épitaphes pour Raynaud d'Angers dans lesquelles il signale la qualité de l'écriture du clerc angevin<sup>62</sup>. Dans un autre poème, rédigé sous forme de lettre, Baudri rappelle à son correspondant qu'il avait composé deux grands poèmes pour Guillaume le Conquérant<sup>63</sup>. Enfin, dans son œuvre la plus longue, la vision sur Adèle, fille de Guillaume, Baudri reprend la matière de l'épitaphe du duc, pour décrire de nouveau la conquête de l'Angleterre, pour évoquer le passage de la comète et évoquer les qualités du prince dans des termes tout à fait semblables<sup>64</sup>. Cette volonté d'associer les auteurs dans un projet commémoratif commun, de rassembler par la forme et le lexique leurs compositions, témoignent de la capacité de la famille ducale normande à susciter, parmi les lettrés de leur entourage, les instruments de la célébration lignagère.

---

60. Voir la communication R. Favreau dans ce volume

61. *Ibid.*, p. 219.

62. BAUDRI DE BOURGUEIL, *Poèmes*, t. II, n° 161-163.

63. DOSDAT, M., « Le deuil du roi Guillaume », p. 200, note 18.

64. BAUDRI DE BOURGUEIL, *Poèmes*, t. II, n° 134.

### *Conclusion*

Si l'importance politique et historique de la famille ducale normande invite à considérer les textes composés pour ses défunts avec une attention particulière, il convient de signaler que des études du même genre pourraient être menées pour les groupes sociaux pour lesquels on assiste à une telle surenchère épigraphique et poétique. En France, on pense évidemment aux comtes de Flandres ou de Champagne, aux ducs de Bourgogne, mais également aux grandes familles de l'Ouest, en Anjou ou en Poitou. A l'étranger, une place particulière pourrait être réservée aux membres de la monarchie castillo-léonaise. Il faut toutefois reconnaître que l'intérêt du corpus normand est particulièrement sensible car on peut confronter les données épigraphiques à la richesse exceptionnelle des sources narratives, anglaises ou françaises. La création de ces « épitaphes » s'interrompt pratiquement à partir de 1300, sauf exception, et constitue ainsi une donnée supplémentaire au moment de décrire le dynamisme culturel des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles. Enfin, l'examen de ce corpus textuel permet d'envisager les multiples implications de la sépulture princière. Si elle est avant tout une nécessité pratique, l'inhumation est surtout l'occasion de commémorer le défunt et d'affirmer l'institution, aussi bien au niveau familial et lignager qu'au niveau territorial et politique. Le monument funéraire, qui regroupe tombeau, inscription, textes commémoratifs et performances liturgiques, constitue souvent un manifeste d'autorité ou de légitimité, et, dans le cas de la Normandie, une célébration de l'ascendance et de son rôle politique.

Ingénieur de recherche  
CNRS  
UMR CESCO 6223